

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille huit, le 17 avril, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Mme Martine VALLIER

Date de convocation du Conseil communautaire : 10 avril 2008

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT.
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVARD
- CUSSAC : Thierry HEULLE, Dominique FEDIEU, Emile MEDINA
- LABARDE : Valérie CHABOT, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC: Joseph FORTER, Guy GUINARD, Roland HEBRARD, Philippe DUCAMP, Martine VALLIER
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Corinne CAPITAIN
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Jean SORGE, Ludovic LALANDE

**Concerne : 08-27f – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
AU SEIN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DECHETS – DESIGNATION DES
MEMBRES**

La Communauté de Communes doit désigner ses représentants au sein du Conseil Départemental des déchets :

Il vous est proposé :

Titulaire

- Dominique SAINT-MARTIN

Suppléant

- Jean-Claude MOUNET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

► désigne comme représentants de la Communauté de Communes au sein du Conseil Départemental des déchets :

Titulaire

- Dominique SAINT-MARTIN

Suppléant

- Jean-Claude MOUNET

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 21 avril 2008

Le Président

Gérard DUBO



REÇU LE
30 AVR. 2008
À LA SOUS-PRÉFECTURE
DE LESPARRE